

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le développement rapide du Chaudron fait ressortir le manque d'équipements culturels. Il a donc été envisagé d'installer dans ce quartier une bibliothèque. En attendant que ce projet se réalise, je vous propose d'aménager une annexe de la bibliothèque départementale dans l'immeuble administratif que la S.I.D.R. vient de construire et dont elle nous loue un étage.

Le Ministère de l'Education Nationale est favorable à un tel projet qu'il subventionnera à 50 % et dotera en livres.

La dépense a été chiffrée à environ 4 600 000 de Frs CFA dont 2 400 000 Frs pour le mobilier.

Je vous demande donc de vous prononcer pour la création d'une annexe de la bibliothèque départementale au Chaudron, conformément aux plans et devis qui vous sont soumis, pour un montant de 4 600 000 Frs CFA. Je vous demande, en outre, l'autorisation de solliciter une subvention égale à 50 % de la dépense et de discuter avec les autorités compétentes des modalités suivant lesquelles le Département prendra en charge une partie des frais d'installation et de fonctionnement.

Je vous rappelle, en effet, qu'il s'agit d'une annexe de la bibliothèque départementale.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Je tiens à vous signaler que les Commissions des Finances et des Travaux Publics estiment n'être pas assez éclairées sur ce projet, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de cette bibliothèque et demandent le renvoi de ce dossier à une séance ultérieure.

Mme ROSHE. - Est-ce qu'il n'existe pas un bibliobus pour les enfants, au Chaudron ?

LE MAIRE. - Oui, mais il fonctionne très mal. Cette affaire n'est pas très claire. Nous, nous appelons cette bibliothèque "bibliothèque départementale", mais le Ministère des Affaires Culturelles l'appelle "bibliothèque municipale". Cela a des conséquences graves, car cela entraîne d'autres dépenses. S'il s'agit d'une annexe de l'actuelle bibliothèque départementale, nous nous fournissons une aide de 50 % et le département s'occupe des livres, de la gestion, etc Si la bibliothèque est municipale, nous recevons les 50 % et nous devons la faire fonctionner. Or, on a supprimé l'ancienne bibliothèque communale de Saint-Denis parce qu'il y avait une bibliothèque départementale ! La Commission des Finances a été très réservée sur cette affaire, allant jusqu'à souhaiter que le dossier soit renvoyé, pour plus de précisions, à une séance ultérieure.

Il vous appartient de décider : soit nous renvoyons l'affaire , soit nous adoptons le principe de la création de la bibliothèque.

M. BEDIER. - Je suis d'avis de renvoyer l'affaire.

M. TOMI. - Est-ce que les membres de la Commission des Finances qui sont présents ne pourraient pas nous donner leur avis ?

M. GERRARD. - Les membres de la Commission des Finances se sont un peu inquiétés de voir que la Commune devait participer aux frais d'installation - ce qui est normal - mais aussi leur attention a été attirée par cette phrase "le département prendre en charge une partie des frais d'installation et de fonctionnement". On voit mal, compte tenu des perspectives de budget de l'année prochaine, comment on pourra assurer ce fonctionnement. C'est ce qui a un peu motivé l'attitude des membres de la Commission.

M. TOMI. - Nous pourrions peut-être donner notre accord de principe aujourd'hui, à condition que la Commission des Finances le confirme.

M. TESSIER. - Il faut être logique ! lors de la discussion à propos de l'abattoir, on a parlé d'un commencement d'engagement de dépenses, sans connaître quelles seraient les dépenses à venir ! Or, c'est à nouveau le cas. On nous demande 50 % et on ne connaît pas quelle sera l'évaluation des dépenses à venir. Je pense qu'il vaut mieux être réservé sur cette question, de manière à prendre une décision en toute connaissance de cause.

M. RIVIERE. - En tant que membre de la Commission des Finances j'ai émis une réserve à savoir quelle serait la participation communale dans le budget de fonctionnement ? à combien s'élèvera-t-il ? quelle sera la part de l'Administration ? C'est pour cette raison que j'ai demandé le renvoi de l'affaire, pour plus ample information.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renvoyer cette affaire à une séance ultérieure.